



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mars 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 mars 2003

**Tarification Centres de Loisirs Municipaux - Révision du forfait  
minimum**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Melle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003**

DELIBERATION D20030184

**Enseignement Primaire et Temps Libre    Tarification Centres de Loisirs Municipaux - Révision du forfait minimum**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La caisse d'Allocations Familiales contribue au financement des Centres de Loisirs sans hébergement en accordant une aide financière aux familles.

A compter du 1er mai 2003, l'aide aux loisirs est modifiée par la C.A.F. et attribuée sur des critères différents privilégiant les bas revenus (Q.F. 1- Q.F. 2).

Q.F. C.A.F    8 € à 457 € = 8 €/J (soit Q.F.1, Q.F.2 et une partie de Q.F.3 Ville de Niort)

Q.F. C.A.F. 458 € à 763 € = 3 €/J (soit Q.F.4 et une partie de Q.F.5 Ville de Niort)

A cette aide, s'ajoute la prestation de service de 3 € pour tous les allocataires C.A.F.

Tenant compte de la nouvelle prestation, nous sommes obligés de modifier le forfait minimum du par les familles pour respecter une progression logique. (voir tableau joint).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter ces modifications

**LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 40 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 5  |

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Robert PLANTECOTE**

[Ordre du jour](#)